

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 276

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 262

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement de zonage numéro 262 le 19 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 262 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier à demander par résolution, sous le numéro 141023, à la MRC de modifier son schéma d'aménagement pour inclure la totalité du lot 4 237 614 dans l'affectation agricole ;

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier à adopter le 21 février 2024 le Règlement numéro 07-2023 qui vise à permettre une inclusion en zone agricole permanente de la partie du lot 4 237 614 située en bordure du boulevard Valcartier, d'une superficie d'environ 1 500 mètres carrés, actuellement située hors de la zone agricole, afin que ledit lot soit contenu dans son intégralité en zone agricole permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité à l'obligation de mettre à jour son Règlement de zonage no 262 pour être en conformité avec le Schéma d'aménagement de la Jacques Cartier;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller XXX;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller XXX, appuyé par le conseiller XXX et résolu à l'unanimité qu'il soit, par le présent Règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La carte « Plan de zonage » de l'annexe 1 du Règlement de zonage #262 est modifiée de façon à agrandir l'affectation agricole A-2 à même la zone MX-1 pour que la zone A-2 couvre l'intégralité du lot 4 237 614, tel qu'apparaissant à l'annexe A du présent règlement.

L'annexe « A » joint au présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE ____^E JOUR DE _____ 2024.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 juin 2024

Adoption projet de règlement : 3 juin 2024

Consultation publique : 18 juin 2024

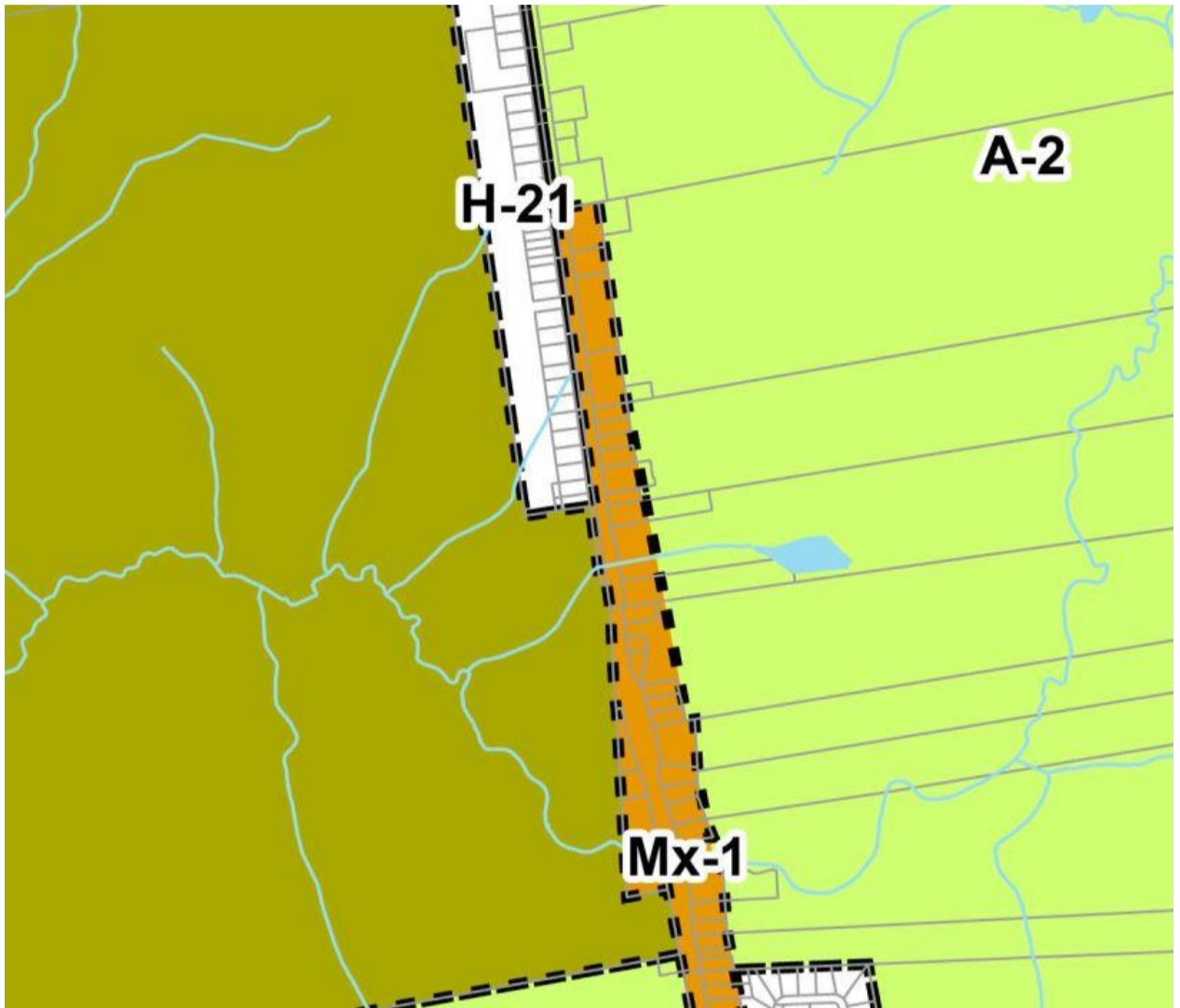
Adoption du règlement :

Avis de promulgation :

PROJET

Annexe A

Extrait de la carte de zonage - AVANT



PR

Annexe A

Extrait de la carte de zonage – APRÈS

